

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 DES REPRESENTANTS DU
PERSONNEL AUX COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES DU
CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN**

ORGANISATION DU TIRAGE AU SORT CCP

Madame, Monsieur,

Les Commissions Consultatives Paritaires sont les nouveaux organismes paritaires compétents pour les contractuels et élus pour la première fois en 2018.

Toutefois, aucune organisation syndicale n'a présenté, à la date limite de dépôt des listes du 18 octobre 2018, de listes de candidats pour les scrutins des Commissions Consultatives Paritaires de catégories A, B et C, placées auprès du Centre de Gestion.

En conséquence, et dans le cadre des dispositions réglementaires du **décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale**, en son **article 17**, est organisé un tirage au sort.

Les sièges n'ayant pu être pourvus par voie d'élection faute de candidats, l'attribution de ces sièges sera faite au tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité au 25 novembre 2018, le Centre de Gestion ayant accepté la mise à jour des listes électorales jusqu'à cette date.

Tout électeur à la commission consultative paritaire pourra assister au tirage au sort.

Il sera réalisé par l'autorité territoriale ou son représentant. Les membres du bureau de vote électronique centralisateur seront convoqués pour y assister.

Le tirage aura lieu :



Le 6 décembre 2018 à 18 H 30

Au Centre de Gestion de la Fonction-Publique du Bas-Rhin

12 Avenue Schuman

67380 LINGOLSHEIM

Le Président du bureau de vote



Michel LORENTZ